



Communiqué de presse

Lucerne, 24 juin 2022

96^e Assemblée des délégués de la FSFP

*Sujet de la journée thématique : **Silence, on tourne : la police face aux caméras***

FSFP - Les 23 et 24 juin 2022, quelque 220 policiers et policières de toute la Suisse se sont réunis pour la 96^e Assemblée des délégués de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP. À cette occasion, la présidente en exercice Johanna Bundi Ryser a été réélue pour un nouveau mandat. Emmanuel Fivaz a également été réélu à son poste de vice-président. Les membres du Bureau exécutif Sébastien Gerber et Roger Huber ont également été confirmés. La FSFP a accueilli le Tessinois Ivano Bodino et le Zurichois Gerhard Schaub en tant que nouveaux membres du Bureau exécutif. Ils remplacent Michele Sussigan et Beat Frei, qui quittent le BE pour des raisons personnelles, respectivement parce que la durée maximale du mandat a été atteinte.

Le conseiller d'État zurichois Mario Fehr, la conseillère nationale Priska Seiler Graf et la conseillère municipale de Klotten, Gaby Kuratli, ont participé en qualité d'invités et ont transmis des messages de bienvenue.

Lors de la journée thématique du 24 juin 2022, la Fédération a eu le plaisir d'accueillir cinq intervenants de Suisse et de l'étranger sur le thème *Silence, on tourne : la police face aux caméras*. De nos jours, tout le monde se sent obligé de filmer dans toutes les situations de la vie et de rendre les vidéos publiques, sans même se soucier de savoir si cela est autorisé. Mais que peuvent faire les policiers et policières lorsqu'ils sont filmés lors de leurs interventions ? Est-ce légal et où se situent les limites ? Il va sans dire que cette situation est désagréable.

Lors de la journée thématique de l'Assemblée des délégués 2022 de la FSFP, on s'est penché notamment sur les questions suivantes : dans quelle mesure les collègues peuvent-ils se protéger, qu'est-ce qui relève de la compétence de l'employeur en matière de devoir d'assistance et jusqu'où s'étend le bras de la Justice lorsqu'il s'agit de la protection de la personnalité ? Les moyens auxiliaires qui peuvent être utilisés dans certaines circonstances et qui sont peut-être utiles dans les relations avec les personnes qui filment les interventions de la police ont également été discutés.

Intervenants

- Christian Scherf, Directeur général Axon Public Safety Germany SE
- Peter Smets, Président de la Fédération européenne des syndicats de police (EU.pol), vice-président régional VSOA-SLFP, police Belgique
- Mark Burkhard, Président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) et Commandant de la police de Bâle-Campagne
- Andrea Pagani, Procureur Général du canton du Tessin
- Lena Scheurer, Avocate Bracher & Partner



Christian Scherf a parlé de ses expériences dans d'autres pays et des technologies et appareils qui y sont utilisés avec succès. Lui aussi observe une augmentation de la violence à l'égard des policiers et des policières et fournit à cet effet des outils techniques.

Peter Smets défend le point de vue du syndicat et donc de l'employé. Pour lui, il est clair que filmer des policiers et des policières pendant leurs interventions est difficile pour eux en tant que particuliers. La grande question est la suivante : qu'advient-il plus tard des enregistrements ? Une publication sans autorisation correspondante doit être punissable et faire l'objet de poursuites judiciaires.

Même son de cloche chez Mark Burkhard : selon lui, il est important que tous les membres de la police bénéficient d'une protection juridique en cas de violation de leurs droits de la personnalité. En principe, il est favorable à l'utilisation de bodycams, car elles ont un effet de désescalade.

Le point de vue d'Andrea Pagani sur les moyens techniques - comme les bodycams - est de nature pratique, car ils permettent de reconstituer plus facilement le déroulement des faits. Un film peut fournir des informations immédiates et indubitables sur les événements.

Lena Scheurer, avocate, estime que les conséquences de l'utilisation de bodycams par les policiers sur le droit du travail ont été peu prises en compte jusqu'à présent. En effet, lorsqu'il s'agit de faire valoir les droits de la personnalité, les personnes concernées se retrouvent devant les tribunaux en tant que personnes privées.

Nombre de participants: environ 220

Groupe cible: policières et policiers, membres des organes de la Fédération suisse des fonctionnaires de police FSFP, femmes et hommes politiques cantonaux et nationaux, mais aussi tous les particuliers intéressés par le sujet ou la politique en général (journée thématique).

Pour de plus amples informations:

- En français et italien: Max Hofmann, Secrétaire général de la FSFP, tél. 076 381 44 64
(→ [photo](#) / Rolf Weiss)
- En allemand: Johanna Bundi Ryser, Présidente de la FSFP, tél. 079 609 50 90
(→ [photo](#) / Hans Peter Blunier)

